



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr.
GENERALE

A/48/219/Add.1
E/1993/97/Add.1
23 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Point 99 de l'ordre du jour
provisoire*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1993
Point 7 de l'ordre du jour

DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

Rapport du Secrétaire général

Additif

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/48/219-E/1993/97), le présent additif contient le rapport annuel du Comité scientifique et technique au Secrétaire général (voir l'annexe).

* A/48/150 et Corr.1.

ANNEXE

Rapport annuel du Comité scientifique et technique au
Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	3
II. PROGRAMMES ET PROJETS NATIONAUX VISANT A ATTENUER LES EFFETS DES CATASTROPHES	6 - 13	4
III. MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET DE PROJETS DE DEMONSTRATION	14 - 17	7
IV. ANALYSE DES COUTS ET AVANTAGES ECONOMIQUES DES MESURES VISANT A ATTENUER LES EFFETS DES CATASTROPHES	18 - 23	8
V. MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE D'INFORMATION .	24 - 27	11
VI. SUIVI DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (CNUED) . .	28 - 31	12
VII. CONFERENCE MONDIALE SUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES	32 - 43	12
VIII. ETAT D'APPLICATION DES PROJETS DE DEMONSTRATION INTERNATIONAUX	44 - 67	15

I. INTRODUCTION

1. En 1991, dans son premier rapport annuel au Secrétaire général (A/46/266/Add.1-E/1991/106/Add.1), le Comité scientifique et technique a formulé des recommandations concernant les activités de prévention des catastrophes naturelles et a proposé un certain nombre de directives générales qui ont été ensuite adoptées et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/149 du 18 décembre 1991. Ayant ainsi établi un cadre d'action, qui précise les objectifs à atteindre par chaque pays d'ici l'an 2000, le Comité, au cours de sa deuxième année, s'est consacré principalement à l'élaboration de stratégies et de projets de prévention des catastrophes naturelles par les organismes nationaux et par les organisations et institutions scientifiques internationales.

2. L'information donnée dans le présent rapport reflète l'essentiel des travaux menés par le Comité scientifique et technique durant la période considérée, celle de ses troisième et quatrième sessions qui ont eu lieu respectivement à Genève en mars 1992 et à New Delhi en février 1993.

3. En moyenne, ces 30 dernières années, les pertes économiques dues à des catastrophes ont triplé : de 4 milliards de dollars dans les années 60, elles sont passées à 7 milliards de dollars dans les années 70 pour atteindre 12 milliards de dollars dans les années 80. Cette tendance s'est poursuivie en 1991 et 1992. Pendant la seule année 1991, les pertes totales enregistrées dans le monde entier se sont élevées à 44 milliards de dollars, dont 11 milliards de dollars concernaient des biens assurés (434 catastrophes). Les chiffres sont restés très élevés en 1992, et l'ouragan Andrew qui a frappé la Floride et la Louisiane (Etats-Unis) a causé 22 milliards de dollars de dégâts en quelques heures. Ce chiffre représente les biens assurés (16 milliards de dollars) et les fonds de secours alloués par le Gouvernement (6 milliards de dollars environ). Il convient d'ajouter d'autres pertes non précisées concernant des biens qui n'étaient pas assurés.

4. Depuis le début de la Décennie, on prend de plus en plus conscience de la relation qui existe dans de nombreux pays entre les incidences majeures des catastrophes naturelles et le développement économique. L'interaction entre développement et environnement a constitué le thème de la CNUED (Sommet planète Terre) et l'un des faits marquants de cette conférence tenue à Rio de Janeiro en juin 1992 a été l'adoption du programme Action 21¹ qui demande, entre autres, que l'on intègre dans les plans de développement des mesures visant à réduire les effets des catastrophes naturelles.

5. En 1992, le Comité s'est consacré aux activités recensées comme prioritaires à sa réunion de mars, dont la plupart ont pour but d'aider à renforcer les capacités nationales d'élaboration et de mise en oeuvre des stratégies de prévention des catastrophes.

Ces priorités sont les suivantes :

a) Trouver des moyens de maîtriser la sécheresse et de réduire les pertes économiques qu'elle entraîne;

b) Préparer des directives sur la conception de bâtiments capables de résister aux catastrophes, en particulier de dispositifs qui n'entraînent pas la construction d'ouvrages;

c) Promouvoir la recherche scientifique et technique dans le but d'améliorer les mesures visant à atténuer les effets des catastrophes, et diffuser les résultats des recherches;

d) Mettre en oeuvre une stratégie d'information des populations;

e) Mobiliser des ressources pour appuyer les activités nationales et internationales dans le cadre de la Décennie;

f) Mettre au point des méthodes d'évaluation quantitative des progrès réalisés dans le sens des objectifs de la Décennie;

g) Analyser les aspects économiques (coûts-avantages) des activités visant à atténuer les effets des catastrophes;

h) Aider à développer, à préparer et à diffuser des directives concernant les méthodes d'évaluation globale des risques et d'établissement de cartes;

i) Contribuer à la création de bases de données sur les catastrophes naturelles et sur les systèmes de prévention, d'atténuation des effets, d'alerte et de préparation;

j) Dégager des filières et des méthodes nouvelles qui renforceraient la participation de la communauté scientifique et du secteur privé aux programmes de la Décennie, comme il est demandé dans la résolution 44/236 de l'Assemblée générale;

k) Préparer un examen à mi-parcours de la Décennie pour 1994, y compris les activités préparatoires à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles qui se tiendra à Yokohama en mai 1994.

II. PROGRAMMES ET PROJETS NATIONAUX VISANT A ATTENUER LES EFFETS DES CATASTROPHES

6. D'après les informations reçues des comités nationaux, il apparaît clairement que les programmes de prévention des catastrophes dans les pays vulnérables progressent de manière très inégale. Des comités et des centres de coordination nationaux pour la Décennie ont été créés dans 104 pays, dont 30 ont mis en route plus de 100 projets au total. Néanmoins, dans bien des cas, le niveau réel d'activité reste trop faible; 32 pays ont laissé sans réponse des demandes répétées d'information sur leurs programmes et leurs activités. Il faut sans doute en tirer la conclusion qu'ils ne sont pas allés au-delà de leur engagement initial vis-à-vis des buts de la Décennie, mais cela pourrait indiquer aussi un manque d'information sur les activités de prévention des catastrophes qui sont menées indépendamment de celle-ci. Les activités nationales doivent donc être soutenues par de nouvelles initiatives, compte tenu notamment de ce qu'elles exigent une participation massive de toute la société dans chaque pays.

7. La diffusion d'informations sur les plans déjà formulés et en cours de mise en oeuvre peut orienter utilement les pays qui n'en sont encore qu'au stade initial. Les réunions et les ateliers ont été particulièrement utiles à cet égard. Ainsi, les deux dernières sessions du Comité scientifique et technique ont permis de nombreux échanges entre divers pays à différents stades de développement (Australie, Bangladesh, Chine, Colombie, Costa Rica, Espagne, Etats-Unis, Inde, Jamaïque, Japon, Philippines, Suisse, Tunisie et Vanuatu). En Amérique latine, des réunions et ateliers régionaux ont formulé des plans d'atténuation des effets des catastrophes en partant de l'expérience locale, ce qui a encouragé la coopération régionale et sous-régionale. Afin de consolider l'acquis de ces réunions, les agences de développement, les organismes financiers et les institutions sous-régionales concernés par l'atténuation des effets des catastrophes et le développement économique seront encouragés à participer plus activement aux manifestations futures.

Evaluation nationale de la vulnérabilité aux catastrophes

8. A titre de suivi de ces réunions régionales et pour aider à préparer des plans nationaux de prévention dans le cadre de l'ensemble de la planification nationale, le Comité scientifique et technique a proposé que chaque pays participant procède à une évaluation approfondie de sa vulnérabilité aux catastrophes, ce qui est le premier des objectifs de la Décennie. Si la demande lui en est faite, le Comité aidera à fournir une assistance sous forme de services d'experts destinés à compléter les services nationaux par une participation directe de ses membres ou de fonctionnaires des institutions spécialisées et autres organisations des Nations Unies ainsi que des comités nationaux. L'examen initial de l'information disponible pourrait demander une à deux semaines et porter notamment sur la définition d'objectifs nationaux précis, ce qu'ont fait par exemple les autorités colombiennes. Pour la Conférence mondiale, il est demandé à tous les pays de préparer des rapports nationaux sur l'état d'avancement des activités en ce qui concerne les trois principaux objectifs et les plans pour la seconde moitié de la Décennie.

Recommandations

9. En plus de la réaffirmation de l'appui politique du Secrétaire général et de l'Assemblée générale, le Comité scientifique et technique a jugé nécessaire la mise en oeuvre d'un certain nombre d'activités pour renforcer le programme de la Décennie, à savoir :

a) A l'échelle régionale, demander aux membres du Conseil spécial de haut niveau et du Comité scientifique et technique d'aider à mobiliser les pays encore inactifs, par le biais des évaluations nationales susmentionnées et par des contacts avec des experts de l'atténuation des effets des catastrophes et diverses personnalités – parlementaires, représentants des pouvoirs publics, chercheurs scientifiques – ainsi qu'avec le secteur privé. A cet effet, on demandera l'appui des organismes régionaux et des organisations des Nations Unies, y compris des coordonnateurs résidents des Nations Unies;

b) Etablir des partenariats entre les comités nationaux et des organisations de pays à différents stades de développement (comme les arrangements déjà prévus du Comité national allemand avec des pays en

développement d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et d'Asie centrale; de l'Inde avec plusieurs pays voisins et avec le Centre asiatique de préparation aux catastrophes naturelles ou encore du Bureau géologique des Etats-Unis avec des pays d'Amérique latine). Le Comité scientifique et technique a reconnu l'importance du principe du partenariat pour la prévention des catastrophes naturelles. Des critères de choix des partenaires potentiels sont à l'étude et seront examinés par le Comité à sa cinquième session;

c) Augmenter le nombre des experts régionaux afin de soutenir les activités nationales, en coopération avec les centres de coordination pour la Décennie, les organismes régionaux ou les comités nationaux actifs, comme dans l'accord qui a été conclu avec la Suède pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

d) Diffuser les directives établies pour les projets internationaux et nationaux et les projets de démonstration auprès des comités nationaux et des centres de coordination ainsi que des bureaux extérieurs de l'ONU dans les pays en développement, aux fins de préparation des propositions de projet;

e) Fournir des avis sur un choix de projets nationaux qui pourraient être patronnés par des donateurs potentiels, et assurer leur promotion, en fonction des demandes;

f) Préparer pour la prochaine session du Comité scientifique et technique un ensemble de directives destinées aux comités nationaux, sur les activités qui paraissent les plus aptes à assurer le succès de la Décennie. Ces directives traiteront notamment du rôle des comités nationaux dans la définition des politiques économiques, et indiqueront comment l'aide au développement et l'assistance technique (nationale et internationale) doivent tenir compte des besoins essentiels en matière d'atténuation des effets des catastrophes.

Attributions des pays

10. Il importe tout particulièrement de faire le lien avec la planification pour le développement durable car la vulnérabilité d'un pays aux risques naturels et autres est directement liée à son état de développement. Dans de nombreux cas, cette vulnérabilité se trouve accrue du fait des activités humaines : construction d'habitations dans des zones dangereuses, protection insuffisante des infrastructures de services essentiels et réalisation d'ouvrages ne tenant pas suffisamment compte des risques de catastrophe et de leurs conséquences possibles sur les populations locales et sur l'environnement.

11. Afin de se protéger de ces risques grandissants, tous les pays devraient revoir, du point de vue de la vulnérabilité, les ouvrages en construction ou prévus pour s'assurer que l'effort national d'atténuation des effets des catastrophes n'est pas contrecarré par eux mais au contraire renforcé. Dans ce but, un programme pluridisciplinaire intégré devrait être élaboré par chaque pays pour réduire l'incidence des futurs risques naturels en tirant les enseignements des catastrophes passées et en profitant au maximum des avantages de la coopération internationale.

12. Ce qui peut être prévu et réalisé dans ces domaines, notamment en ce qui concerne la sécheresse, est illustré dans le rapport rédigé par M. R. C. A. Jain au Comité scientifique et technique (Focal Point for the Decade in India) sur la

réussite du programme indien de gestion de la sécheresse. Cette réussite est due à plusieurs facteurs : prévisions saisonnières généralement fiables du Département indien de météorologie, surveillance étroite de paramètres hydrologiques et agricoles essentiels et un ensemble de mesures d'intervention rapide bien conçues. Lors des sécheresses précédentes, plus de 80 % des crédits étaient consacrés à des mesures de secours mais depuis l'adoption de ce programme, par exemple lors de la très grave sécheresse de 1987, 94 % des crédits alloués par le Gouvernement sont allés à des activités de développement et les pertes en biens et en vies humaines ont été considérablement réduites.

13. Le Groupe du climat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a préparé un manuel de gestion de la sécheresse inspiré de l'expérience indienne. Pour encourager d'autres pays, notamment les pays d'Afrique, à appliquer ces méthodes efficaces, le Comité scientifique et technique a adopté plusieurs dispositions, parmi lesquelles une promotion dans "STOP DISASTERS" et dans d'autres publications, des réunions régionales et l'organisation d'un atelier de haut niveau à la Conférence mondiale de 1994.

III. MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET DE PROJETS DE DEMONSTRATION

14. Dès son lancement, la Décennie a suscité l'intérêt des organismes et associations scientifiques et techniques internationales ainsi que des centres de recherche nationaux désireux de mettre leurs compétences au service de l'atténuation des effets des catastrophes. En 1992, les projets de démonstration internationaux qui avaient été retenus précédemment par le Comité scientifique et technique ont été élaborés plus avant et les institutions des Nations Unies ont mis en route diverses activités. Certains projets sont entrés dans leur phase opérationnelle; c'est le cas du projet de coopération en vue de la réduction des risques sismiques dans la région méditerranéenne et de l'amélioration des systèmes d'alerte aux cyclones tropicaux dans le sud-ouest de l'océan Indien (c'est-à-dire le sud-est de l'Afrique).

15. Les projets de démonstration couvrent maintenant une vaste gamme de disciplines et la quasi-totalité des risques retenus par la Décennie. Ainsi, la participation à des programmes de formation pour améliorer les capacités de gestion des catastrophes dans les pays vulnérables a eu des résultats très positifs. Par ailleurs, on a proposé des méthodes novatrices d'application des technologies de pointe aux divers stades de la prévention des catastrophes naturelles et de préparation des populations. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 44/236, un certain nombre de projets émanaient du secteur privé.

16. Le tableau général que l'on peut esquisser à partir des informations reçues par le Comité montre néanmoins qu'il est encore difficile d'obtenir un appui financier pour les projets de démonstration. Cela tient en partie à l'absence de communication entre, d'un côté, les organismes de développement et autres sources de financement et, de l'autre, les institutions qui formulent les projets. A cet égard, l'importante initiative du Fonds européen de développement, de l'Allemagne, de l'Italie et des Pays-Bas, visant à fournir un financement spécial pour les projets de démonstration devrait être imitée par d'autres donateurs. La liste complète des projets de démonstration, accompagnée d'une brève description de chacun d'eux, est disponible au secrétariat.

17. Avec la diffusion plus large d'informations sur la Décennie, davantage de propositions de projet sont soumises au Comité scientifique et technique, pour approbation en tant que projets intéressant la Décennie. Afin de susciter la participation du plus grand nombre possible d'agences et d'organisations, le Comité scientifique et technique a approuvé la promotion des projets répondant aux critères qu'il a définis et il a créé quatre nouvelles catégories de projets :

a) Les projets de démonstration internationaux, destinés à fournir des exemples clairs d'activités qui se situent dans le cadre d'action de la Décennie déjà approuvé par le Comité. Ces projets supposent une très bonne organisation opérationnelle et des organismes reconnus;

b) Les projets internationaux et régionaux qui se situent dans le cadre d'action de la Décennie et contribuent à atteindre un ou plusieurs de ses objectifs;

c) Les projets nationaux qui se situent dans le cadre d'action de la Décennie et contribuent à atteindre un ou plusieurs de ses objectifs;

d) Les projets de démonstration nationaux : les comités nationaux et les centres de coordination souhaiteront peut-être désigner un nombre limité de projets de cette catégorie répondant à des critères analogues à ceux de l'alinéa a) ci-dessus, et en informer le secrétariat.

IV. ANALYSE DES COÛTS ET AVANTAGES ECONOMIQUES DES MESURES VISANT A ATTENUER LES EFFETS DES CATASTROPHES

18. Le Comité a reconnu l'intérêt qu'il y avait à produire une meilleure justification économique pour les investissements consacrés à la prévention des catastrophes. En fait, à moins qu'elles ne soient prises essentiellement à des fins humanitaires, les mesures visant à atténuer les effets des catastrophes reposent d'ordinaire sur des considérations économiques. C'est qu'il est nécessaire de comparer les avantages économiques qui résulteraient de la prise de mesures préventives au coût des dégâts qui seraient causés en l'absence de telles mesures. Il existe certes nombre de techniques rentables permettant d'atténuer les effets des catastrophes et elles ont été largement utilisées, mais elles ne peuvent être employées dans de nombreuses régions vulnérables du monde, faute des connaissances ou des ressources nécessaires. Aussi les politiques de gestion des risques restent-elles inefficaces et gênent-elles les efforts faits pour parvenir à un développement durable. Il faut davantage d'informations pour convaincre les administrations, les investisseurs, les assureurs et les institutions s'occupant de développement économique de l'importance que revêt l'adoption de politiques plus efficaces de gestion des risques.

19. En dépit de ces lacunes, si l'on a mieux pris conscience des aspects économiques de l'atténuation des effets des catastrophes ces dernières années, c'est surtout en raison des pertes économiques toujours plus lourdes causées par les catastrophes naturelles. La vulnérabilité accrue sur le plan économique s'explique surtout par la concentration des populations et des installations dans les centres urbains, l'accumulation du capital physique tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement et l'existence d'équipements

toujours plus complexes dans tous les pays. De ce fait, nombre de secteurs engagés dans la gestion des risques sont maintenant favorables à des investissements dans la prévention des catastrophes. L'importance croissante des pertes économiques provoquées par les catastrophes, comme l'ont signalé les compagnies d'assurance, fait qu'il est urgent de s'attaquer au problème des catastrophes qui ne cesse de s'aggraver.

20. L'évaluation des risques sert de fondement aux décisions concernant l'allocation des ressources à consacrer au développement, c'est-à-dire comment, quand et combien investir dans les mesures préventives. Il faut dans cette évaluation des risques prendre en considération les circonstances propres à chaque pays et englober un éventail représentatif de branches d'activité économique vulnérables. Doivent également entrer en ligne de compte l'impact économique immédiat aussi bien que l'impact futur sur l'activité économique.

21. On trouve un exemple de la façon dont ces considérations peuvent être incorporées à la planification nationale dans une déclaration faite par le Comité national turc pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles :

"Un plan national a été élaboré en vue de limiter les pertes résultant de séismes à 0,6 % environ du PNB au maximum. Pour réaliser ce plan au cours de la Décennie, il faudra consacrer chaque année à la recherche-développement des dépenses équivalant à 0,1 % du PNB."

22. Faisant le point de la situation actuelle, le Comité scientifique et technique est parvenu aux conclusions suivantes :

a) Les statistiques sur les pertes résultant des catastrophes laissent à désirer et des études sur l'évaluation des risques économiques s'imposent. Il existe diverses statistiques relatives aux catastrophes, qui ne sont cependant ni comparables ni fiables. Il faut une meilleure terminologie et de meilleures définitions, sans compter une bibliographie sur les études économiques existantes qui serait particulièrement utile;

b) Les critères de l'évaluation économique des effets des catastrophes devraient se rapporter à la situation économique des différents pays, en particulier s'agissant des pays en développement. Le rapport de la perte causée au produit national brut (PNB) ou à la dette nationale serait sans doute un indicateur représentatif de l'impact économique;

c) Les études portant sur l'impact des catastrophes sur l'économie sont des instruments nécessaires pour convaincre ceux qui gèrent les catastrophes, les décideurs et les institutions de financement de l'importance des mesures visant à atténuer les effets des catastrophes et de celle de la planification préalable. Les études de cas sont le moyen le plus indiqué pour démontrer la rentabilité de ces mesures. Toutefois les études de cas, dans le passé, ont été jugées inadéquates et la possibilité de réaliser des études de cas hypothétiques (représentant des scénarios) a été envisagée;

d) Il faudrait faire participer le secteur privé à l'évaluation des risques. Les compagnies portant un intérêt particulier à la gestion des risques, par exemple celles s'occupant des techniques aérospatiales et de la technologie de l'information, du bâtiment et des travaux publics, des assurances, des finances et du tourisme, pourraient être invitées à participer à ce travail.

23. Compte tenu de ce qui précède, le Comité scientifique et technique a défini les objectifs et activités ci-après pour encourager l'analyse des aspects économiques des catastrophes :

a) Amélioration de la qualité des bases de données relatives aux catastrophes, en mettant l'accent sur les questions de terminologie, de normalisation, de méthodologie et d'accès à l'information et en organisant des ateliers sur les bases de données relatives aux pertes causées par les catastrophes, auxquels doivent participer des représentants des organisations locales et régionales et des universités;

b) Elaboration et publication de principes directeurs pour la procédure d'évaluation des risques en tant que moyen de chiffrer les pertes économiques dans les zones sujettes à des catastrophes naturelles, devant servir en particulier à améliorer les capacités nationales et locales d'évaluation des risques économiques. Les milieux scientifiques et les secteurs économiques devraient être mobilisés pour faire le point des connaissances sur l'incidence économique des catastrophes et participer à la rédaction des principes directeurs. Ces derniers pourraient être testés au moyen d'une analyse des effets potentiels des risques naturels sur le développement économique aux niveaux régional, national et local, en faisant appel pour cela à des organismes de développement;

c) Analyse des relations entre le développement et la vulnérabilité aux catastrophes, en particulier la façon de mieux intégrer les estimations du risque de catastrophe et du coût des mesures de prévention à l'analyse économique de la conception d'un projet. Convocation d'un atelier sur l'effet des risques naturels sur le développement durable, atelier regroupant des représentants des organismes concernés par les programmes de développement et visant à élaborer des recommandations et des méthodes pour inclure les estimations du risque de catastrophe dans l'évaluation des projets;

d) Démonstration de la rentabilité de l'atténuation, par exemple, grâce à des études de cas comparatives sur certaines grandes catastrophes. Examen des avantages que présentent des mesures particulières, comme le renforcement des bâtiments afin qu'ils résistent aux séismes et aux vents violents;

e) Analyse des pratiques des compagnies d'assurance, au moyen des vues des principaux experts sur leur expérience et leurs activités, en particulier sur la façon dont les programmes d'assurance et de réassurance pourraient servir à encourager la préparation aux catastrophes et dont les politiques relatives à l'assurance contre les risques liés aux catastrophes pourraient être intégrées dans les programmes de développement. Etude de la manière dont les pratiques des compagnies d'assurance pourraient servir à étaler les coûts, afin de promouvoir la planification préalable et d'améliorer les activités de reconstruction et de redressement. Le rôle que les gouvernements et les fonds

communs régionaux peuvent jouer dans la mise en place d'un mécanisme d'assurance contre les pertes financières pourrait être également examiné. Une revue portant sur les pratiques des compagnies d'assurance en matière de catastrophes naturelles pourrait être publiée.

V. MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE D'INFORMATION

"STOP DISASTERS"

24. Onze numéros du bulletin "STOP DISASTERS" ont été publiés à ce jour. Le tirage a été progressivement porté de 8 000 à 10 000 exemplaires (décembre 1992) et on envisage de le porter à 30 000 exemplaires, comme le propose le Comité scientifique et technique. Le bulletin est actuellement distribué dans 178 pays aux comités nationaux pour la Décennie, aux organismes nationaux s'occupant de la gestion des catastrophes, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, aux instituts de recherche, aux établissements financiers et bancaires, aux compagnies d'assurance, etc. qui s'intéressent au programme de la Décennie. Il est publié par l'éditeur italien Osservatorio Vesuviano en coopération avec le secrétariat de la Décennie.

Journée internationale pour la prévention des catastrophes naturelles et appui aux comités nationaux

25. Comme suite à des demandes qu'ils avaient formulées, des dossiers d'information contenant un ensemble de programmes audiovisuels préparés par le secrétariat de la Décennie et des matériels d'information connexes provenant d'autres sources ont été constitués et envoyés aux comités nationaux pour compléter leurs propres programmes d'information. Le thème, qui était la prévention des catastrophes naturelles aux fins du développement durable, dans l'esprit de la CNUED, avait été choisi en 1992 par le Comité scientifique et technique. Les comités nationaux ont manifesté un vif intérêt pour la Journée et saisi l'occasion de promouvoir les objectifs de la Décennie et de mobiliser l'appui en faveur de la prévention des catastrophes. Les comités nationaux ont organisé des programmes novateurs variés pour la célébration. La Journée internationale pour la prévention des catastrophes naturelles sera célébrée en 1993 sur le thème "Prévention des catastrophes : action à mener dans les écoles et les hôpitaux".

26. Une campagne d'information qui porterait sur les trois objectifs de la Décennie et se déroulerait par étapes contribuerait beaucoup à mobiliser les efforts de l'ensemble des partenaires de la Décennie pour les orienter dans une voie bien définie qui permettrait d'obtenir des résultats tangibles d'ici à la fin de la Décennie, et cela pourrait servir de base à la poursuite des efforts dans des directions déterminées.

27. A chaque phase de la campagne, les milieux scientifiques, les collectivités sujettes aux catastrophes, les gouvernements des pays en développement et des pays industrialisés, les médias et l'ensemble des autres partenaires de la Décennie auraient à apporter leur contribution à la réalisation de chacun des objectifs, qui peut être planifiée, les résultats étant quantifiés. Un meilleur cadrage faciliterait la mobilisation, l'établissement des priorités et l'appui donné à certains groupes sociaux, pays ou régions sujets aux catastrophes amenés à demander une assistance ou une collaboration; l'approche progressive

permettrait aussi de répondre à différents niveaux aux questions essentielles de savoir qui est vulnérable aux catastrophes et à quel degré, ainsi que de traiter successivement ces questions, avant tout effort visant à transmettre des informations sur les mesures d'atténuation des effets des catastrophes.

VI. SUIVI DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (CNUED)

28. La contribution du Comité scientifique et technique et du secrétariat de la Décennie aux préparatifs du Sommet de la Terre comportait des échanges avec le secrétariat de la CNUED et la représentation à la Conférence internationale sur un programme d'action scientifique pour l'environnement et le développement (ACTION 21), parrainée par le Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et convoquée pour formuler les besoins et objectifs scientifiques de la Conférence.

29. Le concept de relation entre la prévention des catastrophes naturelles et le développement durable a été reconnu et incorporé dans le vaste plan d'action, le programme Action 21¹, qui a été un résultat majeur de la Conférence.

30. Au moment où on commence à mettre en oeuvre les recommandations de la CNUED, le suivi, s'agissant de la Décennie, portera sur quatre aspects principaux :

- a) La définition des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs d'Action 21, qui sera fait par la Commission du développement durable;
- b) La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- c) La négociation d'une nouvelle convention sur la désertification et la sécheresse;
- d) La Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires, qui doit se tenir à la Barbade en mai 1994.

Il est instamment recommandé de promouvoir les mesures de prévention des catastrophes dans chacun de ces domaines en collaboration avec la Décennie.

31. Le Comité scientifique et technique a également recommandé d'établir des liens institutionnels, en particulier avec les principaux organismes des Nations Unies concernés, et de renforcer les liens existants. Il est escompté que la Conférence mondiale et le bulletin de la Décennie serviront tous deux de plates-formes pour lancer de nouvelles mesures et diffuser l'information.

VII. CONFERENCE MONDIALE SUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

32. En réponse aux recommandations formulées par le Comité scientifique et technique, approuvées par le Conseil spécial de haut niveau de la Décennie, l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/149 a également fait sienne la proposition tendant à convoquer en 1994 une conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles

"... à laquelle participeraient des porte-parole de maintes catégories sociales, notamment des secteurs scientifique et technique et du monde des affaires et de l'industrie, ainsi que des groupes non gouvernementaux, et qui apporterait une contribution de fond à l'examen à mi-parcours, prévu dans la résolution 44/236, de l'application du Cadre international d'action pour la Décennie".

33. A l'invitation du Gouvernement japonais, la Conférence aura lieu à Yokohama du 23 au 27 mai 1994.

34. Le Comité scientifique et technique a étudié le meilleur moyen de préparer et d'organiser la Conférence et a dressé le plan suivant :

Le Comité scientifique et technique voit dans la Conférence un élément central du processus d'ensemble de promotion et de mise en oeuvre de mesures de prévention des catastrophes au cours de la Décennie. Elle regroupera l'ensemble des acteurs de la Décennie, notamment tous les groupes nationaux, mais aussi les organes internationaux et les organisations non gouvernementales, les associations scientifiques et techniques, les organes d'information et les représentants des secteurs industriel et financier. Elle visera les objectifs ci-après :

a) Un examen de la façon dont les activités ayant trait à la Décennie se déroulent aux niveaux national, régional et international;

b) Un échange de vues sur la façon dont l'exécution des activités a lieu et sur ce qu'on envisage pour la seconde moitié de la Décennie;

c) Une meilleure information des hauts fonctionnaires sur l'état d'avancement des politiques de prévention des catastrophes.

35. Il a été convenu que la Conférence ne serait pas une rencontre sur la science et la technique mais une instance dans laquelle les experts scientifiques et techniques fourniraient des informations et dispenseraient des conseils aux responsables des nations participantes.

36. On compte que l'annonce de la tenue de la Conférence suffira à susciter des activités supplémentaires revêtant de l'importance pour la Décennie, outre qu'elle encouragera la tenue de réunions préparatoires, régionales comme internationales, essentielles pour la Conférence proprement dite.

37. Le processus préparatoire a déjà commencé avec la formation d'un Comité préparatoire à la Conférence et la décision de prier l'ensemble des organisations participantes de soumettre des rapports écrits bien avant la réunion. Des "notes d'information" spéciales peuvent être également commandées pour être examinées à la Conférence.

38. Tous les comités nationaux ou centres de liaison auront à soumettre leurs rapports écrits d'ici à la fin de décembre 1993 pour qu'ils soient inclus dans un rapport de synthèse. Il importe que cette phase soit précédée par des évaluations des risques au niveau national et par des réunions nationales et

régionales où sera fait le point des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs de la Décennie et où seront examinés les plans pour des mesures futures, notamment la coopération internationale. Les groupes scientifiques et techniques devraient participer à ces activités.

39. Le Comité scientifique et technique souligne l'importance de ce processus, qui peut être aussi crucial que la Conférence elle-même, en particulier à l'échelon national, en ce sens qu'il permettra d'examiner de façon méthodique les objectifs de la Décennie et leur état de réalisation. C'est pourquoi le secrétariat est en train de mettre au point un modèle assorti de principes directeurs pour l'élaboration des rapports nationaux. Il y aura aussi, dans un souci de cohérence, des indications sur la forme et le fond du rapport de synthèse.

40. Toutes les nations seront officiellement invitées à la Conférence. Des invitations supplémentaires seront adressées aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales, au secteur privé et aux institutions financières dans le monde entier.

41. Six grands thèmes seront traités à la Conférence comme aux réunions régionales :

a) Les coûts et avantages des mesures visant à atténuer les effets des catastrophes;

b) La construction de bâtiments plus sûrs;

c) La maîtrise de la sécheresse;

d) Les systèmes d'alerte et les mesures de préparation pour la prévention des catastrophes naturelles;

e) Les corrélations entre les risques technologiques et naturels;

f) Les groupes et les collectivités vulnérables.

42. La Conférence devrait avoir un lien spécifique avec la Conférence de Rio et les activités qui ont suivi. C'est ainsi qu'il pourra être demandé à la Conférence de la Barbade sur le développement durable des petits Etats insulaires, prévue pour avril 1994, de fournir un rapport à la Conférence.

43. Des invitations devraient être adressées aux organisations non gouvernementales, aux organismes des Nations Unies et aux banques de développement, faisant ressortir le rôle important qu'ils pourraient jouer à la Conférence.

VIII. ETAT D'APPLICATION DES PROJETS DE DEMONSTRATION
INTERNATIONAUX

A. Cyclones tropicaux

1. Catastrophes dues aux cyclones tropicaux – Conseil international des unions scientifiques/Organisation météorologique mondiale (OMM)

44. L'année 1992 a été marquée par le colloque sur les catastrophes dues aux cyclones tropicaux qui s'est tenu à Beijing du 11 au 16 octobre à l'initiative conjointe du Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et de l'OMM et a réuni 50 spécialistes de renommée internationale. Le projet a considérablement progressé : un système spatial rentable de surveillance, constitué de satellites et d'aéronefs à pilotage automatique (AEROSONDE), a été mis au point. Il permettra d'améliorer les systèmes d'alerte aux risques d'ordre climatique.

2. Système d'alerte aux cyclones tropicaux pour la région du sud-ouest de l'océan Indien – OMM

45. Le projet porte sur les transferts de technologie et la mise en valeur des ressources humaines. Son descriptif, qui a été présenté par la Commission de l'océan Indien au Fonds européen de développement, a été approuvé par ce dernier et par les gouvernements des pays de la région qui ont alloué des crédits d'un montant total de 5 millions d'écus au projet.

B. Risques liés aux volcans

1. Prévention des catastrophes dues aux volcans dans les années 90 – CIUS

46. Ce projet est mis en oeuvre par l'Association internationale de volcanologie et de chimie de l'intérieur de la terre (AIVCIT) qui axe ses travaux sur sept volcans à haut risque dont six à ce jour font l'objet d'une observation attentive. Les dégâts récemment causés par l'éruption du mont Galeras (Colombie), l'un des six volcans en question, ont démontré l'intérêt du projet.

2. Système international mobile d'alerte rapide pour les éruptions volcaniques – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

47. Ce programme est actuellement parrainé par l'UNESCO et l'Organisation mondiale des observatoires volcanologiques. En mai 1992, une mission de l'UNESCO s'est rendue en Amérique centrale à des fins de coopération pour mettre en place des installations permettant d'analyser les gaz volcaniques ainsi qu'un réseau de sismographes mobiles, en association avec l'Institut français de physique du globe.

C. Risques sismiques

1. Risques sismiques; Programme mondial d'évaluation des risques sismiques
- CIUS

48. La réunion d'organisation du Programme, tenue en juin 1992, a rassemblé 70 représentants de gouvernements et d'associations sismologiques et géologiques. Le Programme prévoit la mise en place de neuf centres régionaux d'évaluation des risques sismiques.

2. Réduction des risques sismiques dans la région méditerranéenne (SEISMED)
- Département des affaires humanitaires de l'ONU

49. La première phase du projet s'est achevée avec la publication des travaux de trois ateliers préparatoires.

3. Réduction de la vulnérabilité aux séismes - Association internationale de
sismologie et de physique de l'intérieur de la terre

50. Ce projet est administré par un secrétariat installé à Beijing où une base de données sur les activités de l'Association est actuellement mise en place. Le secrétariat en question a accueilli la deuxième Conférence internationale sur les tremblements de terre continentaux en octobre 1992 et a établi avec des organismes internationaux - l'Institut international japonais de sismologie et de génie sismique et le Centre international italien de physique théorique - des contacts propices à la promotion des activités d'éducation et de formation menées dans le cadre du projet.

D. Risques liés à la sécheresse

Evaluation des risques liés à la sécheresse, famines et produits
alimentaires sujets à risques - CIUS

51. Ce projet est appuyé financièrement par l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. Il donnera lieu à la mise en oeuvre de trois projets pilotes (stratégies collectives, alerte rapide en cas de famine et politiques de développement connexes).

E. Systèmes d'information

1. Statistiques relatives aux catastrophes; base de données historiques sur
les catastrophes - Département des affaires humanitaires de l'ONU

52. Une base de données pilote a été mise en place avec l'aide technique du Japon. On procède actuellement à la saisie des données.

2. Mise en place de réseaux de bases de données; systèmes d'information sur la
gestion des catastrophes à l'échelon national - Département des affaires
humanitaires

53. Une architecture de réseaux est actuellement à l'étude.

3. Projet commun à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et à l'UNDRO en matière de terminologie des catastrophes – Département des affaires humanitaires/Décennie

54. Avec l'aide des comités nationaux de la Décennie de la Colombie, de l'ex-Tchécoslovaquie, de la France et de la Suisse, l'UNDRO et le secrétariat de la Décennie ont publié un glossaire des termes appliqués à la gestion des catastrophes.

F. Education, recherche et formation

1. Programme de formation à la gestion des catastrophes – Programme des Nations Unies pour le développement/Département des affaires humanitaires

55. Des ateliers nationaux ont été organisés dans 18 pays et dans le cadre de cinq sessions régionales de travail. Du matériel de formation a été fourni à plus de 100 pays.

2. Matériel de formation à la prévention des catastrophes naturelles – UNESCO

56. En 1991 et 1992, divers matériels de formation à la prévention des catastrophes naturelles, consacrés pour l'essentiel aux séismes et aux inondations, ont été réalisés à l'intention des services publics nationaux et des ONG concernés. Le projet est financé par des fonds d'affectation spéciale fournis par les Pays-Bas.

3. Projet éducatif de "séminaire itinérant" – Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs

57. Le projet a pour objet de diffuser les techniques permettant d'atténuer les effets des catastrophes. Le premier séminaire auquel il donnera lieu se tiendra dans la région des Caraïbes.

G. Evaluation des risques et action préventive

1. Evaluation globale des risques – OMM

58. Ce projet vise à encourager l'évaluation globale des risques et à rendre plus efficaces les mesures prises pour atténuer les effets des catastrophes. En mars 1992, l'OMM a convoqué une réunion d'experts et de représentants d'organisations internationales pour organiser le projet.

2. Mise au point de structures capables de résister aux séismes et aux vents très violents – Union des associations techniques internationales/Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs

59. Ce projet a pour objet de mettre au point des structures pouvant résister aux séismes et aux vents très violents.

3. Echange de techniques à utiliser en cas de catastrophe (STEND) – OMM

60. Ce projet vise à répertorier les possibilités de transfert des techniques à utiliser en cas de catastrophe et à faciliter ce type de transfert.

4. Aménagement des constructions en pisé aux fins d'atténuer les effets des tremblements de terre – Centre régional de sismologie pour l'Amérique du Sud (CERESIS)

61. L'objet du projet consiste notamment à tester des matériaux de construction ainsi que des habitations en pisé pour déterminer leur résistance aux mouvements sismiques. Ce projet est financé par l'Allemagne.

H. Santé publique

1. Renforcement de la planification préalable et de la gestion des catastrophes dans le secteur de la santé en Indonésie – Organisation mondiale de la santé (OMS)

62. Ce projet vise à apporter un appui technique en Indonésie dans divers domaines (risques d'épidémie, prévention des catastrophes en milieu hospitalier, etc.). Plusieurs missions se sont rendues sur place en vue d'organiser les travaux.

2. Cartographie de la planification préalable des situations d'urgence sanitaire et de l'organisation de secours d'urgence en Afrique – OMM

63. Ce projet consiste à établir la cartographie des zones du continent où les risques d'épidémie sont grands. Un manuel illustré de cartes est actuellement élaboré à l'intention des collectivités.

3. Amélioration de la surveillance sanitaire en vue d'une plus grande efficacité d'action en cas de catastrophe – OMM

64. Ce projet consiste à élaborer des mesures permettant d'agir plus efficacement lorsque se produisent des catastrophes sanitaires, en particulier celles dues à la méningite cérébro-spinale.

4. Atténuation des effets des catastrophes dans les établissements hospitaliers d'Amérique latine – OMM

65. Un manuel contenant des directives visant à atténuer les effets des catastrophes a été publié à l'intention des établissements hospitaliers et autres centres de soins des Caraïbes et doit être traduit en espagnol. Un programme de formation en espagnol sera disponible au début de 1993.

I. Centres internationaux de recherche et de formation en matière d'atténuation des risques

Une enquête menée conjointement avec Tecnopolis-CSATA (Italie) est en cours au Maroc en vue de la création d'un centre international.

J. Grandes agglomérations

1. Instabilité physique des grandes agglomérations – Association internationale de géologie de l'ingénieur/Union internationale des sciences géologiques
66. On étudie actuellement la possibilité de faire porter le projet sur les agglomérations de Los Angeles, La Paz, Moscou et Tokyo.
2. Protection et construction des grandes agglomérations – Union des associations techniques internationales/Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs
67. Les activités prévues dans le cadre de ce projet consistent à rassembler des informations sur deux grandes catastrophes naturelles survenues dans le sud de la France en 1992 à la suite d'inondations soudaines en vue de répertorier les divers types de catastrophes naturelles pouvant se produire dans les grandes agglomérations.

Notes

¹ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8), vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence, résolution I, annexe II.

² Voir A/AC.237/18 (Partie II)/Add.1.
